DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.11.113.B

Travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) - Lot 1 : Aménagement Urbain 1 secteur 4 (AU1) - Avenant 3

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jean-Jacques FOURNIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019.11.113.B

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) - LOT 1 : AMENAGEMENT URBAIN 1 SECTEUR 4 (AU1) - AVENANT 3

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offre de GrandAngoulême du 28 septembre 2017 a décidé d'attribuer le lot 1 : Aménagement Urbain 1 secteur 4 (AU1) à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 8 585 224,50 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 89 445,60 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 43 668,70 € HT

Les tranches optionnelles n'ont pas été affermies.

Par délibération n°56B en date du 16 mai 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 81 381,32 € HT.

Par délibération n° 99B en date du 10 octobre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière.

Il est nécessaire de passer un nouvel avenant pour ajouter de nouveaux prix unitaires (cf. annexe jointe).

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 à l'accord-cadre relatif au lot 1 « Aménagement Urbain 1 secteur 4 (AU1) » pour les travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême attribué à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC, ayant pour objet l'ajout de nouveaux prix unitaires, sans incidence financière.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 novembre 2019**	**Affiché le :** **15 novembre 2019**